



Décisions financières

- **Autorisation engagement des crédits 2024 :**

Dans l'attente du vote du budget 2024, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

- **Reversement fond d'amorçage 2023-2024 :**

La commune n'ayant plus la compétence scolaire, le Conseil accepte à l'unanimité de reverser à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, l'ensemble des sommes perçues au titre du « fonds d'amorçage » 2023-2024, dédié aux rythmes scolaires.

- **Tarif des droits de place 2024 :**

Afin de pallier la hausse du coût de l'électricité ces dernières années, le Conseil décide d'augmenter le tarif du droit de place applicable aux véhicules ambulants (camions food-truck). Celui-ci passera de 6 € à 8 € et n'avait jamais été revalorisé depuis 2016.

Gestion des ressources humaines

- **Autorisation annuelle de recrutement de saisonniers sur emploi non permanent :**

Afin d'anticiper les potentiels accroissements d'activités (service technique ou administratif), le Conseil autorise à l'unanimité, l'ouverture de postes saisonniers. En cas de nécessité, Monsieur le Maire est autorisé à recruter des agents contractuels.

- **Dispositif argent de poche 2024 :**

Le Conseil accepte de renouveler le dispositif « Argent de Poche » avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine. Celui-ci est ouvert aux jeunes de 16 à moins de 18 ans. Il leur permettra d'effectuer diverses missions pendant les vacances scolaires, sur des demi-journées de 3 h. Une gratification de 15 € par demi-journée leur est versée. Les dossiers d'inscription sont à récupérer au secrétariat de la Mairie.

Contrats et conventions

- **CDG : convention intérim :**

La commune de Secondigny adhère au service intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres, depuis 1997. Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications de tarifs proposés, à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **CDG : convention d'assistance progiciel :**

Le Conseil accepte à l'unanimité de signer un avenant concernant une modification de

tarifs, de la convention d'assistance progiciel. Cette prestation permet aux agents d'être accompagnés dans les travaux de paie, de comptabilité et d'état-civil.

- **Utilisation du stade par le collège St-Joseph :**

Le Conseil accepte à l'unanimité de signer la convention émanant du Conseil Départemental qui participe aux frais d'utilisation du stade qui s'élèvent à 868.80 €.

Validation du périmètre des monuments historiques

Toute demande de travaux situés dans le périmètre de l'Église Sainte-Eulalie (monument classé) est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. La Commune a reçu un courrier de sa part, qui propose la modification du périmètre. Les élus préfèrent ajourner ce point et demandent à rencontrer l'Architecte.

Etude de faisabilité du complexe sportif : choix du prestataire

Au mois de septembre 2023, Le Conseil a acté le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un complexe sportif rue du Stade. Au vu de l'analyse des offres, les élus ne souhaitent pas retenir de prestataire dans l'immédiat et la décision est ajournée. En revanche, ils décident d'auditionner les deux candidats les mieux notés afin de prendre une décision définitive. Par ailleurs, le maire annonce que l'étude pourra être financée à 50 % par le conseil départemental 79 et 30 % par la banque des territoires dans le cadre de petite ville de demain.

Lancement d'une étude de faisabilité de la mairie

Avec la création de la Maison France Services, de l'agence postale, de l'implantation du CIAS et de la venue de différents partenaires, le bâtiment de la mairie devient un véritable pôle administratif au service des citoyens, en cœur de ville. De ce fait, il conviendrait de réhabiliter le bâtiment, en réalisant des travaux de mise-aux normes d'accessibilité, d'isolation, etc. Le Conseil décide d'engager une étude de faisabilité technique et financière, qui permettra de programmer l'avenir du bâtiment. Cette étude sera financée à 50 % par le conseil départemental 79 et 30 % par la

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.

Mise en page :

A. BRANDEAU

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1, place de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 mairie@secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Le lundi 12 février 2024



Les travaux de remise en état de l'horloge de l'église vont être réalisés prochainement, suivant les disponibilités de l'horloger.

banque des territoires dans le cadre de petite ville de demain. Les élus valident le cahier des charges de la consultation pour le recrutement d'un prestataire chargé de l'étude.

Vente logements du Longeais

Pour rappel, la Commune a mis en vente 3 logements situés rue des Champs. Le Conseil, sur proposition d'un acquéreur, accepte de revoir le prix de l'un d'entre eux, tout en restant dans la fourchette estimative de départ. Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente chez le notaire. Des propositions pour les 2 autres logements sont en cours.

Servitude de passage pour accès aux parcelles E 0271 et E 0272

Les propriétaires des parcelles E 0271 et 272, sollicitent la commune pour la création d'une servitude de passage sur le domaine privé communal, située Allée du Foignoux. Quelques élus interpellent le Conseil quant à la sécurité et aux éventuelles nuisances et détériorations émanant du passage des engins lourds dans le lotissement. Le Conseil municipal décide d'ajourner cette décision et de consulter les habitants du lotissement, avant de prendre une décision.

Acquisition du local de l'association de pêche

L'association de pêche propose à la commune de racheter à l'euro symbolique, le local situé rue du Marché. Cela permettrait à l'association de ne plus payer de taxe foncière. Si la commune accepte, cela permettra de pouvoir continuer l'alevinage annuel dans le plan d'eau et de pouvoir bénéficier du tivolli, prêté régulièrement à la commune. Le Conseil décide donc (2 voix contre) d'acquiescer ce local et d'établir une convention de mise à disposition gracieuse avec l'association.

Point sur les travaux et chantiers en cours

Finances et budget :

- Le vote du budget 2024 aura lieu lors de la séance de Conseil prévue le 8 avril.
- La prochaine demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux portera sur la défense incendie et la réfection des ponts.
- les prochaines réunions de la commission sont prévues le 26 février et le 18 mars à 18h.

Biens communaux :

- Maison de Santé : la chape et le chauffage se terminent. Des bornes de recharge élec-

trique seront installées et financées par le SIEDS. Des places de parking supplémentaires sont prévues.

- l'acquisition d'une balayeuse d'occasion est envisagée pour remplacer celle de la commune qui sert peu, car jugée inefficace.

- Ilôt de la Vendée (ancienne boulangerie et ancienne boucherie) : un relevé bâtementaire sera fait par Alpha Géomètre, et une réunion de lancement de l'étude bâtementaire suivra.

Urbanisme, PLUi, voirie, PAVE :

- 3 rue de la Charmille : la signature de l'acte d'acquisition a eu lieu le 28 décembre. Des devis pour la démolition ont été demandés. Du fait, d'éventuelles chutes de tuiles, le parking est fermé au stationnement

Personnel Communal :

- Une commission est programmée le 2 février.
- Un nouvel agent est recruté au 1^{er} février 2024 pour un poste d'agent polyvalent d'accueil supplémentaire pour la France Services, la Poste et les titres sécurisés. Cet agent sera en formation pendant 1 mois.

- Un agent communal mis à disposition des cuisines du collège, actuellement second de cuisine, va être recruté par le Conseil Départemental, en tant que chef de cuisine. Il convient donc de prévoir un recrutement pour son remplacement.

- Vœux du Maire aux agents communaux le mercredi 31 janvier à 17h30.

Écoles, cantines :

- Le Conseil est informé qu'une réunion a eu lieu avec le département pour l'organisation de la cantine scolaire 2024-2025. En effet, avec la fermeture du collège de l'Absie, le collège Louis Merle devra accueillir 60 élèves supplémentaires, il faut donc réfléchir à une nouvelle organisation des services, la plus agréable possible pour les élèves et les agents. Par ailleurs, le Conseil Départemental fait savoir qu'il prévoit une augmentation des tarifs repas facturés à la collectivité.

CCAS : prochain CA du CCAS le 23 janvier 2024 à 17h.

Questions diverses

Maison Gilberte Doret : un compromis est signé entre l'EHPAD et un acquéreur.

Gendarmerie : le nombre des interventions est en baisse, sauf en ce qui concerne les cambriolages et les vols qui sont en augmentation.

Une réunion publique de concertation a lieu le lundi 29 janvier 2024 à 19h au Petit théâtre. Cette réunion permettra de définir les zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.



Urbanisme

A savoir :

Tous travaux visibles extérieurement doivent impérativement être déclarés auprès des services de l'urbanisme.

Si ils n'ont pas été déclarés, la vente chez le notaire peut être pénalisée.

En effet, si après la signature de l'acte d'achat, l'acquéreur découvre qu'il manque une autorisation de construction, il pourra faire annuler la vente, puisque ces travaux non déclarés seront considérés comme un vice caché.



Titres d'identité

Voici le lien pour la prise de rendez-vous :

<https://troov.com/mairie-de-secondigny/rendez-vous>

ou sur notre site internet :

<https://secondigny.fr/>



Transport Solidaire

Vous avez besoin d'être transporté pour vos déplacements ?

Bénéficiez du Transport Solidaire, pour un tarif de 0,37 € / km

Bénévole ou bénéficiaire, pour plus de renseignements contactez le référent :

Tél - 05 49 63 12 62

@ : activ.seniors79@gmail.com

Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

☎ : 05 49 63 70 15 - ✉ : mairie@secondigny.fr